

Poivre désavoue Amat au profit de Percheron
Le 24 novembre 1771 - Desroches au ministre

Un document de la médiathèque des Ursulines à Quimper. Cote Q12C, III. (Vol. 9/15)

Privé par Poivre des flûtes du roi, Amat avait frété la frégate *la Thétis* commandée par M. de Trobriand pour une opération commerciale fructueuse à Batavia où lui-même s'était rendu. A la date de ce courrier, *la Thétis* vient de revenir de Batavia.

=====

Du 24 novembre 1771

Monseigneur,

L'année dernière à l'arrivée du Sr Amat du cap de Bonne-Espérance, M. l'Intendant en parut très satisfait. Il le logea même chez lui dans les premiers temps.

Peu après il lui accorda les flûtes du Roi *l'Ambulante* et *la Normande* pour des opérations de commerce qui devaient en même temps être fort utiles au service et à la colonie.

M. l'Intendant me proposa de viser ces deux traités, et je n'hésitai pas comme jamais je n'ai hésité quand il a paru désirer quelque chose, et que je n'y ai pas vu d'inconvénients majeurs. D'ailleurs j'avoue que j'y voyais de très grands avantages, et entre autres, celui de soustraire entièrement nos flûtes aux vilains voyages de Madagascar qui ne devraient jamais être faits au nom du Roi.

Les dispositions ont changé depuis ce temps-là. Le Sr Percheron a été substitué à la confiance que le Sr Amat avait eue jusque-là. J'avoue que le Sr Percheron a donné dans cet emploi des preuves d'une activité et d'une intelligence singulière. Je ne le connais que par là, et par beaucoup d'esprit et d'aménité, et en ce que je connais je lui rends justice avec bien du plaisir.

Tout de suite, Monseigneur, les deux flûtes furent retirées par M. Poivre au Sr Amat qui jette les hauts cris, et vint me porter des plaintes amères. Cela ne me regardant point, je ne m'en mêlai pas.

M. l'Intendant me proposa de concourir à cette opération. Je fus forcé de m'y refuser parce que je redoute tout ce qui peut porter atteinte au crédit que le gouverneur doit chercher à acquérir, et à la confiance qu'il doit conserver précieusement. Par cette raison je tâche de dire toujours de façon à ne me jamais dédire.

D'ailleurs le droit que nous avons de nous engager au nom du Roi, est si sacré par lui-même et si honorable pour nous, que je crois que nous devons éviter de retirer des paroles aussi respectables. Tels ont été, Monseigneur, les motifs de mon refus. Je les ai expliqués de même à M. l'Intendant, qui n'en a pas moins retiré les flûtes au Sr Amat.

L'événement a justifié ma répugnance à cette opération. Depuis ce temps-là les deux flûtes ont rendu peu de service au Roi, ont beaucoup fraudé, au lieu que si elles avaient suivi la destination que le Sr Amat leur donnait, elles seraient revenues de Manille et de Batavia chargées de comestibles, et d'appareux de marine. Je n'en peux pas douter d'après les connaissances très détaillées que M. de Trobriand¹ m'a données.

Dans une autre lettre j'aurai l'honneur de vous parler de cet officier et de son voyage qui jusqu'ici méritent les plus grands éloges dans les parties qu'il a embrassées.

Je suis etc.

Signé Le Ch. Desroches

* * *

¹ Trobriand de Kéréderne, Jean-François-Denis. Voir sa notice chez P. Levrot : *Biographie bretonne*.